



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PÊCHES

Vingt-neuvième session

Rome (Italie), 31 janvier – 4 février 2011

LA SÉCURITÉ EN MER DANS LE SECTEUR DES PÊCHES

1. Le présent document fait le point sur les activités récemment engagées par la FAO pour favoriser l'application des dispositions du Code de conduite pour une pêche responsable relatives à la sécurité en mer dans le secteur de la pêche.

2. Avec plus de 24 000 accidents par an, la pêche est considérée comme le métier le plus dangereux au monde¹. Les problèmes de sécurité dans ce secteur ont été soulevés par le Comité des pêches (COFI) à sa vingt-huitième session et un soutien massif a été apporté à la recommandation de la Consultation d'experts sur les meilleures pratiques en matière de sécurité en mer dans le secteur des pêches.² Le Comité a reconnu les relations de travail efficaces que la FAO entretient avec l'OMI et l'OIT et a encouragé la poursuite de cette collaboration, notamment dans les domaines de la sécurité en mer, du travail à bord des navires de pêche et des normes sanitaires. Le représentant de l'OIT a par ailleurs suggéré que la FAO envisage de se pencher sur les problèmes liés au travail des enfants dans le secteur de la pêche.

Directives sur les meilleures pratiques en matière de sécurité en mer dans le secteur des pêches

3. Notant la recommandation du rapport de la vingt-septième session du Comité des pêches selon laquelle la FAO devrait élaborer « des directives sur les pratiques optimales en matière de sécurité en mer », la Consultation d'experts, qui s'est tenue au siège de la FAO à Rome, du 10 au 13 novembre 2008, a recommandé au Secrétariat de la FAO de procéder à leur rédaction sur la

¹ OIT.1999. Réunion tripartite sur la sécurité et la santé dans l'industrie de la pêche, Genève, 13-17 décembre 1999.

² FAO. 2009. Rapport de la vingt-huitième session du Comité des pêches. Rapport FAO sur les pêches et l'aquaculture. No. 902. Rome, FAO. 2009. 64p. (Paragraphe 19 et 20). Consultation d'experts sur les meilleures pratiques en matière de sécurité en mer dans le secteur des pêches, tenue à Rome (Italie), du 10 au 13 novembre 2008, voir le Rapport FAO sur les pêches et l'aquaculture No. 888.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

base du plan et des orientations générales qu'elle a formulés. Le Secrétariat de la FAO est donc en train de préparer une première mouture de ces directives.

Étude internationale FAO/NIOSH sur les régimes de gestion de la pêche et leurs répercussions sur la sécurité de la pêche

4. En 2008, la FAO et l'Institut national pour l'hygiène et la sécurité professionnelle (NIOSH) des États-Unis ont collaboré à la réalisation de l'*Étude internationale FAO/NIOSH sur les régimes de gestion de la pêche et leurs répercussions sur la sécurité de la pêche* qui visait à fournir un premier examen empirique des effets des mesures de gestion des ressources halieutiques sur la sécurité des opérations de pêche et à apporter des éléments aux gestionnaires des pêches sur les moyens de sécuriser la pêche commerciale. Selon les conclusions de cette étude qui reposait sur 16 études de cas financées par la FAO, les gestionnaires des pêches doivent être conscients que leurs mesures ont des effets directs et indirects sur la sécurité, et doivent donc considérer la sécurité comme un objectif de gestion à part entière. Il a été recommandé aux gestionnaires des pêches et aux professionnels de la sécurité de travailler ensemble pour parvenir conjointement à une meilleure compréhension des questions d'intérêt mutuel.

Le programme mondial sur la sécurité en mer des artisans-pêcheurs dans les pays en développement (GCP/GLO/200/MUL)

5. La FAO est en train de clôturer le programme mondial sur la sécurité en mer des artisans-pêcheurs dans les pays en développement qui a démarré en décembre 2006. Le programme a été mis en œuvre dans deux régions, l'Afrique de l'Ouest et l'Asie du Sud-Est. Financé par l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (SIDA) avec l'appui de l'Administration maritime suédoise (SMA), il visait à améliorer les moyens de subsistance des communautés d'artisans-pêcheurs en réduisant le nombre d'accidents en mer et leurs conséquences. L'une de ces retombées a été la constitution du site web Sécurité pour les pêcheurs qui a pour objet la diffusion d'informations de qualité sur la sécurité en mer dans le secteur de la pêche ainsi que la création et l'exploitation d'un réseau d'experts et d'intervenants du secteur. Le site web est disponible à l'adresse suivante: <http://www.safety-for-fishermen.org>.

Coopération entre l'OMI, l'OIT et la FAO dans le domaine de la sécurité des pêcheurs

6. L'OMI, l'OIT et la FAO ont depuis longtemps engagé une collaboration en vue de la sécurité des pêcheurs. De nouvelles normes de sécurité pour les petits bateaux de pêche, appelées « Recommandations FAO/OIT/OMI sur la sécurité des bateaux de pêche pontés de moins de douze mètres de longueur et des bateaux de pêche non pontés » ont récemment été élaborées. Elles ont été approuvées par le Comité de la sécurité maritime de l'OMI (CSM) en mai 2010, puis adressées à l'OIT et à la FAO pour acceptation. Les « Recommandations sur la sécurité », telles qu'approuvées par le CSM en mai, peuvent être consultées à l'adresse <http://www.sigling.is/pages/1266> ou mises à disposition. La table des matières et le préambule des Recommandations sont présentés à l'annexe 1.

7. Par ailleurs, de nouvelles directives FAO/OIT/OMI visant à aider les autorités compétentes à appliquer le Titre B du Code sur la sécurité des navires de pêche, les Directives volontaires et les Recommandations sur la sécurité³, qui sont des instruments volontaires, devraient être finalisées par le Sous-comité de l'OMI de la stabilité, des lignes de charge et de la sécurité des navires de pêche d'ici janvier 2011 et soumises au CSM pour approbation en mai 2011. Une fois approuvées, ces directives, aussi appelées « Directives sur la mise en œuvre » seront transmises pour examen à l'OIT et à la FAO en vue de leur publication dans les meilleurs délais⁴.

³ Voici l'intitulé complet des ces documents: Code pour la sécurité des pêcheurs et des bateaux de pêche; Directives volontaires pour la conception, la construction et l'équipement des petits navires de pêche; et Recommandations FAO/OIT/OMI sur la sécurité des bateaux de pêche pontés de moins de douze mètres de longueur et des bateaux de pêche non pontés.

⁴ Ce document peut être consulté à l'adresse: <http://www.sigling.is/pages/1122> ou mis à disposition.

8. La FAO a apporté son concours à l'OMI pour accélérer l'entrée en vigueur du Protocole de Torremolinos de 1993; les plus récentes activités engagées à cet effet sont l'élaboration d'un nouveau projet d'accord et de résolution de l'Assemblée en vue de l'application du Protocole, ainsi que des amendements connexes visant à faciliter son entrée en vigueur. Ces activités font suite à la deuxième réunion du Groupe de travail ad hoc FAO/OMI sur la pêche illicite et les questions annexes qui a eu lieu au siège de la FAO en juillet 2007. Ces travaux sont fondés sur les conclusions de séminaires régionaux de l'OMI — tenus à Beijing (Chine), Guayaquil (Équateur), et Bali (Indonésie) — qui ont été organisés et conduits avec l'assistance de la FAO. Le nouvel instrument pourrait être adopté à l'Assemblée de l'OMI de novembre 2011 ou, à défaut, dans le cadre d'une conférence organisée en parallèle de l'Assemblée.